

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Modèle conforme à la Règlementation Européenne n° 453/2010

Nom : **2T BIO**

Indice - Date : **1-06/11/12**

Page **1/4**

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

1.1 Identificateur de produit :

2T BIO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Huile de synthèse Biodégradable

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom/raison sociale : **FRANCE DIRECT LUBRIFIANTS**
Adresse : **La Sensitive - 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC**
Téléphone : **0810 004 229**
Contact mail : **contact@directlub.com**

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

Numéro INRS : **+33 (0)1 45 42 59 59**

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification du mélange :



Xi - Irritant

2.2 Eléments d'étiquetage : **R38 Irritant pour la peau**

S24 Eviter le contact avec la peau

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon

S37 Porter des gants appropriés

2.3 Autres dangers : /

Section 3 : Composition / informations sur les composants

3.2 Mélange :

Nom chimique	Concentration	Classification selon 67/548/EC	N° EINECS
Distillats pétroliers légers, hydrotraités	< 25 %	Xn R65 R66 note H	265-149-8
Esters d'acides gras	> 20 %	Xi R38	/

Section 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

- Inhalation : Peu probable dans les conditions normales d'utilisation.
Emmener la personne à l'air frais si l'on observe des troubles.
- Contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés, ne pas utiliser de solvant, laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas d'irritation de la peau.
- Contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau pure pendant 10 minutes minimum.
Consulter un spécialiste si l'irritation oculaire persiste.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche.
Consulter un médecin si besoin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Non identifié.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction :

CO₂, Poudre sèche, Mousse.

L'eau peut être utilisée pour refroidir et protéger les récipients de produits exposés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Dégagement de CO, CO₂, vapeurs et fumées.

5.3 Conseils aux pompiers :

Il est recommandé de porter un appareil respiratoire autonome. L'eau peut provoquer des éclaboussures.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter des gants, des lunettes, des bottes et des vêtements résistant aux hydrocarbures.

Ventiler la zone si le déversement s'est effectué dans un espace confiné ou dans une zone à faible ventilation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

En cas de déversement accidentel, éliminer les causes possibles de la fuite ou de l'inflammation.

Utiliser du sable ou des absorbants inertes pour empêcher le produit de s'écouler dans le sol.

Éliminer les risques possibles de déversements dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorbants, pompage, écrémage. Ne pas rejeter à l'égout. Ramasser les produits souillés et les mettre au rebut.

6.4 Références à d'autres sections : Se reporter aux sections 8 et 13.

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser les produits dans des endroits bien ventilés.

Éviter tout contact avec les produits chimiques et inflammables.

Porter des lunettes et des gants de protection en cas de projection accidentelle.

Ne pas exposer à une source de chaleur ou à un corps incandescent.

Précautions élémentaires d'hygiène et de propreté lors de la manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Stocker en emballage fermé, dans l'emballage d'origine de préférence. Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

Toujours à l'abri de la chaleur, des intempéries, de l'humidité et du gel et dans un endroit ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Sans.

Section 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Assurer une ventilation nécessaire ou une aspiration d'air locale.

Contient de l'huile minérale. Dans le cas d'exposition à un brouillard d'huile, veuillez respecter la Valeur Moyenne d'Exposition de 5 mg/m³ et la Valeur Limite d'Exposition de 10 mg/m³.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection respiratoire : Non concerné dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains : Recommandée (gants résistant aux hydrocarbures, crème de protection)

Protection des yeux : Recommandée en cas de projection.

Protection de la peau et du corps autre que les mains :

Selon les risques, utiliser des vêtements imperméables résistant aux hydrocarbures.

Respecter les consignes de sécurité (chaussures).

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les Propriétés physiques et chimiques essentielles :

Etat physique / Couleur	: Liquide / Brun
Point Eclair	: > 100°C
Viscosité à 100°C	: 8,8 cSt
Masse volumique à 15 °C	: 910 kg/m³
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
Solubilité dans les solvants organiques	: Soluble dans les solvants usuels.

9.2 Autres informations : /

Section 10 : Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Non concerné.
10.2 Stabilité chimique : Stable dans les conditions normales d'utilisation.
10.3 Possibilités de réactions dangereuses : Non concerné.
10.4 Conditions à éviter : Chaleur et Flamme.
10.5 Matières incompatibles : Oxydants forts.
10.6 Produits de décomposition dangereux : CO, CO₂

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Ingestion	: Risque d'irritation gastro-intestinale, de vomissements et de diarrhée.
Inhalation	: Une exposition chronique au brouillard ou aux vapeurs, à des températures élevées, peut entraîner une irritation des voies respiratoires
Contact avec la peau	: Irritant pour la peau
Contact avec les yeux	: Peut être irritant pour les yeux.
Effets secondaires	: Pas d'effet connu.

Section 12 : Informations écologiques

- 12.1 Toxicité : Ce produit est classé non dangereux pour l'environnement.
12.2 Persistance et dégradabilité : Non disponible.
12.3 Potentiel de bioaccumulation : Non connu.
12.4 Mobilité dans le sol : Ce produit est insoluble à l'eau.
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non disponible.
12.6 Autres effets néfastes : Non connu.

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales. Ne pas mettre au rebut dans une décharge.

Section 14 : Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU : Non réglementé.
 14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non réglementé.
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non réglementé.
 14.4 Groupe d'emballage : Non réglementé.
 14.5 Dangers pour l'environnement : Non applicable.
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Equipements de protection et éviter les températures élevées.
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC: Non déterminé.

Section 15 : Informations réglementaires

- 15.1 Réglementation/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :
 Produit classé dangereux selon la législation de l'union Européenne (cf paragraphe 2)
 15.2 Evaluation de la sécurité chimique : Pas d'évaluation de sécurité réalisée.

Section 16 : Autres informations

Phrases R :

- R38 Irritant pour la peau
 R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
 R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Code de la Sécurité Sociale : Tableaux des maladies professionnelles N° 36.

Art L 461-6, art D 461-1, annexe A, N° 601.

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

Indicateurs de Révision :

Section modifiée	Date de révision
Création	06.11.2012

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Cette énumération n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquels il est seul responsable.